

LE FRANCO-CANADIEN,

ORGANE DU DISTRICT D'IBERVILLE.

I. Bourguignon, Imprimeur-Propriétaire.

Redige par un Comité de Collaborateurs

L'Eglise et la Pologne.

Il y a quelques jours, le *Siecle* et l'*Opinion nationale* publiaient la note suivante que leur adressait M. E. Quinet.

Prière au Clergé Catholique.

"J'ai assisté à la renaissance de la Grèce, de l'Italie, de la Roumanie; je demande au ciel de me laisser voir encore la résurrection de la Pologne."

"Cette résurrection dépend surtout du clergé catholique. Trop longtemps il m'a donné raison, quand je l'accusais de repousser le droit moderne et de se ranger du côté du plus fort. Je le supplie aujourd'hui de ne confondre, et je lui dis, les mains jointes :

"Vous avez une occasion solennelle unique, non seulement de nous fermer la bouche, mais de nous obliger de vous rendre grâce. Profitez-en ! C'est vous qui, au dernier siècle, avez abattu le cœur de la Pologne, et par là vous avez contribué à la perdre. Refaites-la !"

"Vous le pouvez plus que personne. Redressez ce cadavre, évoquez ce Lazare, et nous serons forcés de vous bénir."

"Il est vrai que je ne vous demande pas seulement des mots, des quêtes, des sermons lointains dans l'enceinte d'une église. Je vous demande ce dont vous êtes riche, quand vous le voulez, des actes !"

"Vous avez eu cent fois des actes pour le despotisme, ayez-en une fois pour la liberté. Vous avez su faire une Vendée contre-révolutionnaire, faites une Vendée polonaise ! Souvenez-vous de ce que vous avez pu pour la cause du passé, amenez-vous des mêmes armes pour la cause de l'avenir."

"Erasez-vous de votre victoire. Je l'appelle, je la salue, je la reconnaitrai."

"Prenez la croix, marchez en tête. Que votre tocsin retentisse du haut de Saint Pierre de Rome, et qu'il se propage de la Vistule au Niémen, dans chaque ville, dans chaque village de Pologne !"

"Que tout un peuple, à ce signal, sorte des sillons et qu'il soit libre ! qu'il soit libre par vous !"

A vous restera l'honneur, à vous la puissance."

Vous aurez obtenu deux choses : vous aurez la gloire d'avoir sauvé une nation, et vous convaincrez d'illusion vos adversaires. Il s'agit de montrer que la force que vous avez exercée pour comprimer, vous la possédez aussi pour affranchir."

"E. QUINET."

"Veytaux (Suisse), 7 mars 1863."

Le *Siecle* déclarait par la voix de son directeur, adhérer à cette "prière" en dépit de la contradiction qu'implique cette adhésion avec toute sa politique à l'égard du clergé."

En réponse à cette espèce de sommation qui provoque le clergé à intervenir en faveur de la Pologne, Mgr. l'évêque d'Orléans va faire paraître une

brochure dont il a bien voulu nous envoyer hier les épreuves. Malheureusement notre semi-quotidieneté, contre laquelle nous luttons depuis si longtemps ne nous a pas permis de donner ce document le jour même où nous l'avons reçu. Il a pour titre :

Réponse de Mgr. l'évêque d'Orléans à la prière adressée par M. E. Quinet au clergé catholique en faveur de la Pologne.

Monsieur,

Parmi les étonnements qui se rencontrent souvent pour nous en ces temps singuliers, il m'est arrivé récemment d'en éprouver un pareil à celui que me cause la prière au clergé catholique, publié par vous en faveur de la Pologne dans les colonnes du *Siecle* et l'*Opinion Nationale*.

C'est vous, Monsieur, qui écrivez, il y a quelques années, cette phrase : "Il faut déshonorer le catholicisme : ce n'est pas assez. Il faut l'étouffer dans la boue."

Fils et pontife de l'Eglise catholique, ma main frémit en retraçant ces outrages. Pour écrire à leur auteur, il me faut surmonter une vive répugnance ; et vous m'estimeriez bien peu si j'avais un autre sentiment. Vous rirez de ma crédulité, si je ne définis pas des prières que vous adressez aujourd'hui à ce clergé dont vous attaquez hier si cruellement la foi, et dont vous blessez encore l'honneur dans ces prières même."

Toutefois, je veux, je dois répondre à une provocation si étrange qu'on se demande, en la lisant, si elle est une hommage ou un injure, un piège ou un défi.

Vous nous accusez, des les premiers mots, de nous ranger du côté du plus fort."

Cette calomnie me révolte. Nous sommes dans la Grande-Bretagne du côté de l'Irlande ; en Orient pour les chrétiens du Liban ; en Amérique du côté des esclaves ; en Russie du côté de la Pologne ; en Italie du côté du Pape ; dans le monde entier du côté des faibles, des pauvres, des enfants, des abandonnés, du côté de la pudeur, de la conscience, de la probité, de tout ce qui est ici bas souillé, honni, crucifié avec Jésus-Christ."

Voilà comment nous sommes du côté du plus fort !

Vous dites que nous avons, au dernier siècle abattu le cœur de la Pologne."

Si j'ouvre l'histoire du dernier siècle, je vois que le Pape Clément XIII écrivait le 30 avril 1767 au roi de France, au roi d'Espagne, à l'empereur d'Allemagne, en faveur de la Pologne :

Que Clément XIV recommandait encore cette grande cause le 7 septembre 1774, quinze jours avant de paraître devant Dieu ;

Que vingt fois, entendez le bien, dans des documents publics et solennels, ces deux papes, seuls en Europe, ont protesté avec toute l'énergie que

donnent la foi, la charité, l'amour de la justice, contre l'iniquité de la conquête et du partage."

Et je lis dans la même histoire du dernier siècle, que le 18 novembre 1773, Voltaire écrivait au roi de Prusse :

"On prétend que c'est vous, sire, qui avez imaginé le partage de la Pologne, et je le crois, parce qu'il y a là du génie."

Après cet étrange exorde de la prière que vous nous adressez, que nous demandez-vous enfin, monsieur ? notre argent ? — Nous sommes prêts à le donner pour les victimes. — Mais vous dites vous-même qu'il n'est pas question ici de quêtes. — Nos paroles ! Qui donc a parlé depuis un siècle ? Qui vient d'écrire éloquentement ? Qui pétitionne en ce moment pour les Polonais plus que les catholiques ? ... N'est-ce pas un des nôtres, le comte de Maistre, qui des premiers a proclamé "exécrable le partage de la Pologne ?" (*)

Que voulez-vous donc ? Des actes ? quels actes ? Que nous marchions en avant, que nous sonnions le tocsin, en un mot, que nous appelions aux armes."

Je vous réponds : Ce qui peut-être fait par le clergé, le clergé polonais le fait vaillamment. Il bénit, il console, il soigne, il soutient. Les Eglises sont ouvertes aux blessés, les prêtres ne craignent pas de s'exposer à tous les périls pour secourir leurs frères, et je suis en bénis."

Quand on sait ce qui s'est passé et se passe encore sur cette terre, ce qu'y souffrent les âmes et la foi depuis un siècle, il est impossible de ne pas sentir qu'il y a là une grande cause catholique. Le clergé polonais est national, et il n'y a pas en lui un seul cœur de prêtre qui ne batte avec le cœur de sa patrie."

Vous voudriez que nous prêchions la guerre ? Si nous la prêchions, êtes-vous bien sûr que, parmi les vôtres, on ne nous rappellerait pas que nous sommes des ministres de paix ?

Ne pourrions-nous pas cependant faire plus que nous ne faisons, parler plus haut, et soulever tous les cœurs pour cette infortunée nation ? — Je n'examine pas si nous le pourrions, mais si nous ne le faisons pas, qui nous en empêche ? Qui ? — C'est vous."

Où, vous, qui refoulez toujours le clergé derrière l'autel, et qui l'appellez au dehors quand cela vous convient : vous le chargez d'entraves, puis lui reprochez de ne pas agir ; vous qui lui demandiez de faire déposer les armes à Castelfidardo, et voulez qu'il les pren-

(*) Marie-Thérèse eut le malheur de participer à cet acte ; mais il est juste d'ajouter qu'au bas de la convention signée entre l'impératrice de Russie et le roi de Prusse, le 17 février 1772, Marie-Thérèse écrivait, à la date du 4 mars 1772 "Iacet, puisque tant et de savants personnages veulent qu'il en soit ainsi... mais, longtemps après ma mort on verra ce qui résulte d'avoir ainsi fondé aux pieds tout ce que jusqu'à présent on a toujours tenu pour juste et pour sacré."

ne à Varsovie ; vous qui l'exhortez au silence, quand il parle pour se défendre contre vous, et au tapage, quand vous pensez qu'il peut vous aider."

Il y a même ici quelque chose de plus grave et que l'intérêt le plus élevé, le plus sérieux de la Pologne me détermine à vous dire. C'est vous, monsieur, vous et ceux qui vous suivent, c'est vous qui non-seulement obscurcissez, mais perdez les bonnes causes en vous y mêlant, vous qui rendez la liberté suspecte et la ruinez en la mariant de force à la révolution qui la tue. L'honnête homme ne sait vraiment comment se mouvoir, pressé entre deux obstacles, des lois qui arrêtent ce qu'il voudrait dire, des partis qui corrompent ce qu'il voudrait faire."

Si nous pouvions donner le signal que vous demandez, qui viendrait au rendez-vous ? Ceux qui ne seraient pas appelés. Nous ferions accourir des âmes généreuses, des héros chrétiens ; et à votre voix, viendraient s'abattre sur cette noble et religieuse nation les révolutionnaires pour en faire leur proie."

Nous convoquerions des aigles, et il viendrait des vautours. C'est le grand péril de la Pologne."

Je suis prêt à vous obéir ; si vous promettez que la révolution ne s'en mêlera pas. Si la Vendée fut grande, c'est que vous n'y étiez point. Si 1789 fut compromis, c'est que vous y étiez venus."

Da reste, il n'y a plus à donner le signal ; c'est fait. On meurt ; nous prions. Qu'arrivera-t-il demain ? Quoi que Dieu permette, il faut que la victoire ou la défaite soit glorieuse, que la Pologne sorte de cette lutte inégale plus libre, ou plus digne que jamais d'amour, de compassion et de respect."

Vous dites que ce peuple ne sera libre que par nous. Vous avez raison. Livré à la révolution, il faudrait trembler pour sa liberté. Mais non, j'ai meilleur espoir. Le sang qui coule est fécond lorsqu'il est pur. Même victorieuse, si la cause est corrompue par les agitateurs de l'Europe, elle est perdue. Même vaincue, si elle n'a été servie que par le patriotisme et la foi, elle se relèvera. Car la justice est éternellement la justice."

Souffrez donc, monsieur, que je n'obéisse pas à votre appel pour servir la Pologne, selon le programme que vous nous feriez. Certes, je n'avais pas attendu votre prière pour aimer de toute mon âme la patrie de Jean Sobieski ; cette héroïque nation qui fut le plus ferme boulevard de la chrétienté contre l'islamisme victorieux, et qui un jour, surprise et trahie, et depuis plus d'un siècle ayant perdu toutes les libertés que la tyrannie des hommes peut ravir, à su, comme l'Irlande, conserver entière cette dernière liberté, la plus noble de toutes, et qu'aucune tyrannie ne saurait forcer, si elle ne s'abandonne elle-même : la liberté de sa foi et de sa conscience."

Savez-vous, monsieur, comment je voudrais servir la Pologne ? C'est

dans les conseils des nations européennes. Je voudrais, au prix de mon sang, persuader à ceux qui peuvent ce que nous ne pouvons pas, qu'il y a ici une grande iniquité à réparer, un droit scandalieusement violé à restituer, une barrière nécessaire à l'Europe et à la France à relever. Et puissons-nous ne plus jamais savoir à quel point nous manquons cette barrière, dont la Providence avait si admirablement marqué la place, et qu'on a si imprudemment et si indignement sacrifiée !

Hélas ! cette vaillante et catholique nation ne manque pas seulement à l'Europe et à la France ; elle manque aussi à l'Eglise. Mais voilà pourquoi aussi sa cause est impérieusement sacrifiée !

Déjà au dix-septième siècle, au moment où la Pologne semblait périr et où on voyait ses ennemis fonder sur elle "comme un lion qui tient sa proie dans ses ongles, tout prêt à la mettre en pièces," Bossuet s'écriait dans le plus grand élan de son éloquence et la vive lumière de sa foi : "Dieu en avait disposé autrement. La Pologne était nécessaire à son église et lui devait un vengeur. Tout à coup il tonne du plus haut des cieux, et la Pologne est déli-vrée."

Et nous, qui n'avons pas ces grands accents, nous n'en dirons pas moins, avec la même espérance et dans la même lumière : Cette douloureuse et magnifique question ne peut être étouffée. La politique a beau l'éconduire et passer à l'ordre du jour, la justice l'y retient. Dieu et l'honneur l'y remettront jusqu'à la fin."

Veillez agréer, monsieur, l'hommage des sentiments que j'ai l'honneur de vous offrir."

† Félix évêque d'Orléans.

Orléans, le 16 mars 1863.

Postscriptum.—En terminant, monsieur, je relis ma lettre ; elle est vive. Que voulez-vous ! je n'ai pu oublier ce que vous avez eu le triste courage d'écrire contre ma foi. Mais je n'oublie pas non plus que vous avez été proscrit, exilé, pour des opinions qui certes ne sont pas les miennes, mais dont j'honore le désintéressement et la dé-fiance. Dieu me garde d'ajouter une tristesse à celles de votre vie ! J'aurais dû sans doute aussi me souvenir que vous êtes un poète lyrique, et adoucir des sévérités de parole, que ne mérite peut-être pas un homme qui prie tout ému par la douloureuse poésie des malheurs de la Pologne. Pardonnez-moi ; condamné à toutes les réalités de la vie j'ai dû vous répondre en prose, non en poète, mais en évêque.—(Journal des Villes et des Campagnes.)

Breslau, 18 mars.

La Gazette de Breslau d'aujourd'hui (édition du soir) publie la dépêche suivante :

Skalmierzgala, 17.—D'après des avis de Kalisz, une rencontre sanglante a eu lieu près de Londak, à trois milles de konin, entre un corps d'insurgés et les Russes ; ceux-ci ont été obligés de se

FEUILLETON.

LE DEMON DES PRAIRIES.

O. RUPIUS.

III

UN DIVOUAC DANS LA PRAIRIE.

(SUITE.)

—Eh bien ! après ?" dit Baumann.

"Eh bien ! Pendant quelques temps il resta la figure cachée dans les herbes, et je vous avouerai que j'avais je n'ai éprouvé de sensation si vive que pendant ces quelques minutes ; et lorsqu'enfin il se releva et fit un mouvement comme pour se retourner ; vous le dirai-je, Baumann ? mais je me suis éloigné doucement, comme si je venais de commettre une infirmité. Traitez-moi de fou, si vous le voulez ; mais, voyez-vous, il y a quelque chose d'étrange dans ce garçon."

—Silence !" s'écria Baumann en ce moment, saisissant son fusil.

Tout près, devant eux, une haute figure venait de surgir de terre.

"Vos postes sont mal gardés, gentlemen," dit une voix tranquille, "et, si vous n'y met-

tez ordre immédiatement, demain vous n'aurez plus un seul cheval."

—Comment cela ?" s'écria Green en examinant le gigantesque Indien qui se trouvait devant lui.

"Parce que les voleurs se sont faufilés par le passage qui est resté vide à côté de vous et que probablement ils sont déjà en pleine besogne."

—Tenez cet homme au bout de votre fusil, Baumann !" dit Green en bondissant de surprise et en s'élançant dans la direction du poste qu'il avait quitté. L'Indien resta immobile comme une statue en face du canon de fusil braqué sur lui. Mais bientôt derrière eux le camp sembla s'animer ; on entend s'élever des cris de malédiction et d'effroi, puis résonner un coup de fusil, auquel répondit immédiatement un cri de douleur. Baumann sentit un frisson glacer tout son corps. Pour la première fois, il eut le sentiment d'un danger sérieux, et pourtant la sensation qui s'emparait de lui ne semblait pas manquer de charme.

Quant à l'Indien, il restait toujours sans mouvement.

"Tas d'hypocrites ! méchante vermine !" dit alors, après quelques minutes, la voix de Dutch-Bill qui s'approchait.

"Amenez-moi donc un peu ce gars-là, pour que nous le confessions."

—Le danger est-il donc passé ?" demanda Baumann, sans pourtant quitter l'Indien des yeux.

"Oui, passé ; et eux aussi ont déguerpi comme des chenilles dans l'herbe, excepté deux pourtant," dit le nouvel arrivant en se montrant derrière l'Indien. On a attrapé l'un par la jambe ; quand au second, qui parlait déjà avec un cheval, c'est le jeune gars mexicain qui vous l'a descendu d'une balle, ni plus ni moins qu'un fâsain. Il a été le premier sur pied, et s'est démené comme un diable avec les Indiens. Ainsi donc, en avant, camarade !" dit-il en donnant à l'Indien un léger coup de crosse."

Un homme de sens ne devrait pourtant point battre un ami qui a veillé sur lui !" dit l'Indien en jetant sur le vaquero un regard sévère."

"Ami, ami !" répliqua Dutch-Bill ; faut voir. La nuit, le diable lui-même peut bien vouloir passer pour blanc. Laissez-le, continua-t-il en voyant Baumann s'approcher. "Je sais bien qu'il a raison ; mais je ne me soucie pas d'en convenir devant lui."

La figure de l'Indien resta impassible mais il se dirigea vers le lieu du campement où l'on venait d'allumer deux torches

qui éclairaient les groupes de gens si inopinément arrachés à leur sommeil. Au milieu d'eux se tenait Green à côté du vaguemestre, et non loin, trois personnes attachaient à la roue d'un chariot le voleur qu'on avait pris."

L'Indien, la tête haute, s'avança dans le cercle projeté par la lumière et sembla attendre qu'on l'interrogeât. Le vaguemestre examina longtemps d'un regard scrutateur cette figure gigantesque, avant de lui adresser une question."

"Pourrais-tu bien nous dire ce qui t'amène ici ?" lui demanda-t-il enfin. "Les Kikapoo ne s'avancent pas ordinairement si loin dans cette partie de la prairie !"

—Poing-de-fer, le grand chasseur, "a échangé les Kikapoo de prévenir du danger qu'il courent les convois des hommes blancs, avant qu'ils arrivent aux rives de l'Arkansas, où les Comanches et les Kio-was se sont soulevés pour revendiquer leurs anciens droits," répliqua tranquillement l'Indien en bon anglais. "Nous avons transmis le message ; mais nous savons aussi que les enfants sans patrie de la prairie, dont le nom a disparu avec leur tribu, viennent de nouveau rôder sur les bords du Missouri, où l'homme blanc est sans méfiance. J'ai donc suivi la piste de mes frères pour les

préserver de tout dommage, ainsi que l'a ordonné Poing-de-fer, lorsqu'il se trouvait encore dans le pays des Kikapoo. J'ai dit."

—Quel est ce Poing-de-fer dont tu nous parles ?"

—Il vient et s'en va, selon que l'esprit le pousse ; il est le bienfaiteur des Kikapoo et l'ami des blancs. C'est Poing-de-fer, le grand chasseur."

—Et ta mission s'arrête-t-elle ici ?"

—Mes frères blancs sont prévenus. Ils en savent maintenant autant que l'homme rouge."

Le vaguemestre échangea un regard avec Green ; puis il dit à l'Indien :

"Tu peu manger et fumer avec nous, et, si tu desires encore autre chose, dis-le."

—Je n'ai rien à demander, et mes frères blancs doivent avoir besoin de repos."

—Trends toujours cela, et achève quel que chose pour ta squaw (femme)," dit alors Green en s'avancant et en mettant plusieurs pièces d'or dans la main de l'Indien. Celui-ci fit un signe de tête, sans regarder ce qu'on lui donnait ; puis, marchant à grands pas, il disparut bientôt dans les replis de la prairie."

Cet incident avait produit sur toute l'escorte du convoi une impression désagréable. De mémoire d'homme, on n'avait entendu

retirer. La petite ville de Londok a été entièrement brûlée. On assure que le nombre des insurgés s'élevait à 3,000. Ce matin, des renforts se dirigeant vers le champ de bataille, ont quitté Karlsruhe.

Le Franco-Canadien.

ST. JEAN, 14 AVRIL 1863.

A en juger par les faits et dires de l'opposition, elle est décidée à frapper un grand coup aussitôt qu'elle aura réuni ses partisans encore absents de la chambre; et toutes ses élans, toutes ses prédictions sinistres, toutes ses menaces vont enfin se traduire par un vote direct de non confiance dans le gouvernement. Elle compte avec certitude sur le succès de ce vote parce qu'elle voit dans la chambre un bon nombre d'âmes indécises qui, pour sauver les apparences, se donnent aujourd'hui, le titre vague et, pour ainsi dire insaisissable, d'indépendants, mais qui, dans le fond, désirent de tout cœur le retour du régime de la corruption. Les députés de cette trempe, (et il s'en trouve beaucoup moins que nos adversaires ne l'espèrent,) ne sont pas à craindre, car tout indépendants qu'ils se disent, ils ne le sont pas de leurs constituants qui, eux, répudient sans réserve les hommes déshonorés. Le sentiment, de l'intérêt personnel, qui a inspiré à ces représentants le choix de leur dénomination politique, guidera encore leur conduite dans cette circonstance, et la crainte d'une dissolution aidant, ils n'oseront donner un vote qui assurerait leur défaite dans les élections générales qui suivraient cette dissolution.

Heureusement, cette catégorie est petite parmi les membres actuels de la chambre, et, s'il faut excepter, un certain nombre de personnages compromis par leurs fautes passées et liés, non par les liens de l'estime, mais par ceux de la complicité aux destinées des hommes du ministère déchu, la plupart de nos députés supporteront, par conviction et par devoir, le ministère du jour dans la crise qu'il est sur le point de traverser, d'où, nous en avons le ferme espoir, il sortira triomphant et fort.

Pour appuyer leurs efforts contre l'administration, nos adversaires se répandent à propos d'elle, en mille accusations aussi malveillantes qu'elles sont vagues. Ils lui reprochent d'avoir servi les préjugés religieux du Haut-Canada au détriment des sentiments et des intérêts des Bas-Canadiens; mais, lorsqu'on leur demande de préciser ces accusations et de citer des faits à leur appui, ils ne peuvent indiquer que l'exécution des époux Aylward!

L'affaire Aylward! voilà le seul reproche tangible et défini qu'ils puissent inventer contre le pouvoir du jour. Et qu'est-ce après tout que cette affaire?

Deux époux, catholiques il est vrai, mais non moins criminels, sont accusés du meurtre d'un voisin dans les circonstances les plus horribles. Le procès s'instruit. Des témoignages positifs établissent, non-seulement la commission du meurtre par les accusés, mais encore sa préméditation nourrie dans le cœur de ces coupables pendant plusieurs jours avant l'événement, et des aveux subséquents, de la part de l'accusée, inspirés par la joie

atroce d'une vengeance satisfaite. La cour condamne les époux Aylward à être pendus et le gouvernement, après avoir pris connaissance des pièces du procès, sanctionne cette décision. Voilà son crime! voilà la faute unique que ses adversaires osent préciser. Et, en admettant même que la décision ministérielle ait été erronée, n'est-on le droit de dire qu'elle fut dictée par l'esprit de parti et le préjugé religieux? Est-ce chez des hommes du caractère de MM. MacDonald et Foley que l'on rencontre ce préjugé? D'ailleurs la conduite du ministère depuis qu'il est au pouvoir n'offre-t-elle pas une contradiction absolue à des accusations de ce genre?

Il nous semble que les hommes qui ont eu le courage d'affronter les colères et les outrages éternels du fanatisme haut canadien pour faire droit aux justes prétentions des Bas-Canadiens et des catholiques du Haut-Canada en écartant, comme ils l'ont fait, la question de la représentation et en supportant unanimement la loi des écoles séparées, ne doivent pas être soupçonnés de préjugés ou d'esprit de parti. Pour pouvoir leur jeter la première pierre, il faudrait au moins avoir, à cet égard, des antécédents irréprochables et c'est très certainement ce que n'ont pas ceux qui leur font aujourd'hui la guerre.

On connaît la conduite lâche et impolitique du dernier ministère sur ces deux questions. On sait que, sous son règne la représentation était une question libre, soumise à tous les caprices d'une majorité accidentelle et que la question des écoles séparées était renvoyée aux calendes grecques. Aujourd'hui, et par les soins du ministère actuel, l'une de ces questions est réglée d'une manière équitable, l'autre est franchement et énergiquement mise de côté comme impraticable et injuste.

Il y a là de quoi donner la mesure des motifs qui inspirent les deux partis actuellement en lutte. Chez l'un les sentiments d'équité et le désir de rendre justice égale aux deux sections de la province dominent le fanatisme religieux et national; chez l'autre l'intérêt public est sacrifié à l'intérêt personnel et la justice aux préjugés et à l'intolérance.

Le ministère Cartier-MacDonald a tout fait pour régler; sous son inspiration, la constitution a été violée, les droits du Bas-Canada compromis, la corruption rendue permanente, et la fortune publique gravement altérée. L'administration du jour ne professe au contraire, dans tous ses actes, que le respect les plus absolus pour les droits respectifs des deux sections de la province et pour la constitution. Elle a substitué au système de gaspillage et de corruption inauguré par ses prédécesseurs, la plus stricte économie dans toutes les branches du service public et, dans le court intervalle qui s'est écoulé depuis son accession au pouvoir, les changements les plus favorables se sont déjà fait remarquer dans l'état de nos finances.

La majorité de nos députés comprend parfaitement la différence qui existe entre les hommes du jour et ceux qui veulent leur arracher le pouvoir pour l'exploiter à leur profit; malgré toutes les intrigues, et toutes les séduisantes promesses de M. Cartier et ses acolytes, cette majorité, nous n'en doutons pas, restera fidèle à son devoir, et elle sauvera le pays de l'étreinte d'un parti qui a déjà si gravement compromis ses intérêts.

Correspondance Americaine.

(POUR LE FRANCO-CANADIEN.)

New-York, 10 avril 1863.

La faim fait sentir furieusement ses atteintes à Richmond. Une émeute de famine, menée par trois mille femmes folles de colères et de besoin, a forcé les magasins du gouvernement aussi bien que ceux des particuliers, et les a pillés. Il a fallu que M. Jefferson Davis haranguât en personne cette multitude en délire: grâce à son éloquence il est parvenu à faire renaître le calme et l'espérance dans la capitale confédérée.

Les élections du Connecticut, sur lesquelles les amis de la paix pouvaient fonder quelque espérance, ont tourné à leur confusion. Le gouvernement a procédé peu loyalement dans cette affaire, mais que lui importe du moment qu'il a réussi? Il a rappelé dans leurs foyers tous les soldats du Connecticut en campagne, connus pour leur républicanisme, et il les a fait voter en sa faveur. Quant aux soldats qui auraient pu voter pour l'opposition, il ne leur a pas été accordé un seul congé. Il en est résulté que M. Buckingham, républicain abolitionniste, a été élu gouverneur par 2,500 voix de majorité, et que sur quatre membres envoyés par le Connecticut au congrès, il n'y en a qu'un de démocrate. Il faut bien que les soldats de M. Lincoln lui servent à quelque chose. Voyant qu'ils ne pouvaient battre ses ennemis du Sud, il s'en sert pour battre dans les élections ses ennemis du Nord. C'est déloyal, mais c'est adroit.

Les événements de guerre, grâce à la mauvaise saison et à la mauvaise administration, continuent à être nuls. On a parlé d'une attaque contre le port de Charleston, mais il n'y a rien de vrai là-dedans. Les escarmouches qui se livrent dans le Tennessee tournent tour-à-tour à l'avantage des deux partis, et il règne le *statu quo* le plus complet sur le Mississippi aussi bien qu'en Virginie.

On se préoccupe beaucoup au Nord de la situation de la Nouvelle-Orléans, où plusieurs incidents viennent de prouver que la vie politique n'était pas morte, et que les citoyens n'acceptaient pas sans protestation la condition où on les a mis.

Quelques habitants de la Nouvelle-Orléans ont fait une tentative pour faire substituer au gouvernement militaire un gouvernement régulier, mais cette tentative pour se soustraire à l'état de siège n'a pas réussi. Sur la foi des écrivains et des orateurs unionistes, on aurait pourtant pu se laisser aller à considérer comme détruit la Nouvelle-Orléans le dernier vestige de la foi sécessionniste, et à croire le vieux drapeau des bandes et des étoiles réinstallé dans les cours des habitations aussi bien que sur les édifices publics de la ville. On pensait en conséquence que le régime militaire n'avait plus sa raison d'être et qu'il était temps de restituer à une population désormais pacifiée et ralliée ses anciens privilèges et la libre administration de ses propres affaires.

Le gouvernement fédéral avait en raison d'affirmer aux puissances européennes, avec cet aplomb que donne la présence des événements, que sur les pas de ses légions victorieuses allait éclater un patriotisme latent et comprimé; l'apostolat militaire du général Butler avait ramené au bercail les brebis égarées; la cause de l'Union avait triomphé dans l'élection au congrès de deux représentants envoyés par

la partie loyale de la Louisiane; le système conciliant et modéré du général Banks avait converti les pêcheurs endurcis; enfin des *meetings* périodiques, pavoisés de drapeaux, regorgeant d'auditeurs, attestaient bruyamment l'ardeur de la loyauté de cette ville. Tel était le séduisant tableau qui nous était fait de la Nouvelle-Orléans et de sa population, et nous semblions être à la veille de voir rendre à une cité aussi fidèle des droits dont elle ne pouvait faire un mauvais usage.

Etrange illusion si l'on s'en rapporte à ces mêmes oracles de la cause unioniste! Depuis quelque temps une brusque réaction se développe et grandit contre la velléité de liberté qui repoussait le régime militaire et l'invitait à abdiquer. Que s'est-il donc passé dans les cœurs et dans les esprits, et quel vent a soufflé sur la foi et sur les convictions? Tout le terrain conquis par un an d'occupation armée est-il perdu? Pourquoi des lamentations des Yankees en Louisiane, pourquoi des cris d'effroi, presque de terreur, après l'enthousiasme et les dithyrambes hyperboliques?

On vient en effet d'assister à un instructif changement de décors à vue, et les missionnaires unionistes de la Nouvelle-Orléans ne disent plus qu'ils ont conquis le cœur de la cité. Un crépuscule est attaché à la hampe du drapeau des *meetings*, et la scie des orateurs Yankees tremble et frémit d'angoisse. A la tribune où fulminaient naguère les Royer, les Hamilton, les A. Fernandez, les Tharpe et autres champions de la cause du Nord, et où ils chantaient victoires, apparaissent des acteurs froids et déconcertés. L'autre jour, le juge Hiestand, un magistrat, un de ces hommes auxquels leur position impose le courage civil, s'écriait qu'il a besoin de se sentir protégé par les bayonnettes fédérales pour dormir d'un sommeil paisible; que sur les pins, de l'autre côté du lac Pontchartrain, sont inscrites des listes noires, vouant à la vengeance confédérée les unionistes dévoués, et que tout est perdu si la loi martiale est suspendue. Dans un autre *meeting*, les mêmes partisans du Nord expriment les mêmes craintes et protestent contre la suspension de l'état de siège. Des Yankees farouches sont allés plus loin: ils ont accusé la police et jusqu'aux officiers civils de la Nouvelle-Orléans; ils leur reprochent des tendances sécessionnistes, une attitude séditieuse, des outrages à la cause de l'Union, et ils demandent non-seulement le maintien de la loi martiale, mais encore une recrudescence de rigueur dans l'exécution de cette loi.

Cette réaction a eu son retentissement jusque dans la cour prévôtale, où s'est ouvert un débat curieux. Un citoyen louisianais honorable, M. Tisdale, a donné une soirée particulière où ont été exhibées quelques miniatures de drapeaux proserits et où des chants défendus se sont fait entendre. Dans cette arène de la justice, M. Madison Day a élevé une simple contravention au rang de manifestation publique, et a blâmé la modération du régime actuel.

Les partisans du Nord savent bien que tôt ou tard le temps viendra où le peuple du Sud, répanda comme un torrent débordé, rentrera dans ses foyers quel que soit d'ailleurs le résultat de la lutte. Eh bien, ils ont peur et ne voient de salut que dans le gouvernement militaire. Alors ils avouent que la population leur est hostile. Que conclure donc de ce revirement et de cette réaction? Pourquoi cette subite fray-

eur? Il est singulier qu'elle ait coïncidé avec le départ du général Banks et du commodore Farragut pour Port Hudson. Mais alors où est le sentiment unioniste, jadis étouffé sous le joug confédéré et ranimé par le régime fédéral? Qui a raison, de ceux qui proposent la suppression de la loi martiale, ou de ceux qu'en réclament le maintien? de ceux qui croient à l'Union par le libre essor des volontés; ou de ceux qui ne la croient possible qu'avec l'appui des bayonnettes? Les trembleurs Yankees ont tort de montrer aux Louisianais leurs défaillances. La première condition pour imposer la confiance dans la force d'une cause, c'est d'éprouver soi-même cette confiance, et il ne paraît pas qu'elle soit bien vive en ce moment chez les partisans du régime de l'état de siège et de la compression morale. Les unionistes ont eu un moment si peur à la Nouvelle-Orléans que c'est pour cela que le général Banks y est revenu en toute hâte sans se donner le temps de réparer son échec de Port Hudson.

Les journaux prétendent que les relations de l'Angleterre et des Etats-Unis sont très tendues. L'origine de tous les différends se trouverait dans la facilité qu'ont trouvée les Confédérés à construire des corsaires sur le territoire britannique. Je ne crois pas que les difficultés aillent bien loin, quoiqu'il ne manquent pas de gens pour dire que le gouvernement du Nord, ne sachant plus comment se tirer d'affaire, se jetera dans une guerre étrangère pour sortir d'embarras. C'est un moyen un peu extrême et, si inépuisable que soient les hommes d'Etat de Washington, je doute qu'ils y aient recours. Cette guerre a démontré la faiblesse de l'Union. Si elle lutte avec peine contre les quatre millions et demi de blancs du Sud, que serait-ce contre l'Angleterre? Provoquer une guerre contre elle serait un suicide.

Boîtes à Musique.—Les Etats-Unis rivalisent avec la France et l'Allemagne pour la fabrication des pianos et des orgues; mais jusqu'ici la Boîte à Musique est demeurée en dehors de toute concurrence, en raison sans doute de l'exactitude minutieuse que nécessite sa fabrication et de l'extrême perfection des pièces qui nous arrivent d'Europe. Ce bel instrument n'en est pas moins devenu de plus en plus populaire aux Etats-Unis et au Canada. La maison M. G. Paillard, qui s'est fait à New-York une spécialité de l'importation des Boîtes à Musique, est pour beaucoup dans cette popularité toujours croissante, grâce aux soins minutieux qu'elle apporte à leur choix et aux nombreux perfectionnements qu'elle a inaugurés depuis cinq ou six ans dans cette fabrication.

Une visite au no. 21, Maiden Lane, New-York, convaincra chacun de la vérité de ce que nous avançons. On trouve là des pièces réellement remarquables, qui défient toute comparaison, et, à côté de ces magnifiques spécimens, des Boîtes plus modestes au dehors, mais dont la partie musicale n'est pas moins soignée. Nous avons remarqué une charmante innovation destinée aux enfants; c'est la Boîte à Musique-Jouet, qui nous paraît réunir toutes les conditions du jouet amusant et utile à la fois.

La maison M. J. Paillard, 21, Maiden Lane, New-York, mérite la confiance la plus illimitée, et c'est en parfaite connaissance de cause que le *Franco-Canadien* la recommande à ses lecteurs. Exportation pour le

parler d'une tentative de vol aussi audacieuse si près des limites de la prairie; aussi cette attaque, jointe aux avis de l'Indien, sembla-t-elle à tous un mauvais présage pour l'expédition. On n'entendit aucune de ces plaisanteries qui sont si habituelles aux voyageurs après le danger passé. Les factions suivantes furent montées en silence, et on resserra encore plus le cercle du campement, comme si une nouvelle attaque des Indiens, était à redouter. On s'étendit du nouveau à terre, mais sans dire un mot, et tous semblaient se laisser aller à de tristes réflexions. Datch-Bill fut le premier. Il chercha des yeux le jeune Mexicain, et l'ayant aperçu s'enrouler dans sa couverture et s'étendre près des chariots, il alla s'installer à côté de lui.

"Tu m'as l'air d'avoir le coup d'œil assez juste, mon garçon," lui dit-il, "et il me semble qu'un Peaux-Rouges de plus ou moins ne pèse guère sur ta conscience."

"Il a bien fallu m'y habituer," répliqua celui-ci d'un ton grave, qui ne lui était point ordinaire; "mais je crains bien que d'ici à demain les loups de la prairie ne laissent pas grand-chose de son corps."

"Ma foi! il n'a pas plus volé son sort que celui que nous avons pris, et qui va res-

mela Bill en se retournant sur le côté. "Jamais, jusqu'à présent, on ne m'avait troublé la première nuit de notre départ."

Les tristes impressions de son entourage n'avaient point échappé à Green. Il se tourna, le front soucieux, vers son compagnon, qui semblait rester seul à l'abri de toute émotion.

"J'aurais préféré," lui dit-il, "la perte de quelques chevaux à la visite de cette Indien avec son triste message. Ces gens sont aussi superstitieux que de vieilles femmes; ce qui me vexe le plus, c'est que moi en quelque sorte qui suis la cause de tout cela, par ma trop grande confiance en cette région de la prairie."

—Le jeune Mexicain peut bien y être aussi pour quelque chose," lui dit Baumann en souriant. "Je vous avouerai que cette expédition commence à avoir l'air d'un jeu de hasard. Elle n'est plus d'intérêt; elle m'offre maintenant un caractère plus romanesque que je n'aurais jamais pu l'espérer. Au milieu de nous, un jeune garçon plein de mystère, et qui tire sur les Peaux-Rouges comme à la cible; devant nous, une tribu indienne en pleine insurrection, et qui menacerait de mettre notre expédition à néant, si nous n'avions, pour nous protéger, les avis et le poing-de-fer d'un inconnu, qui sait, même

par ses messages, nous mettre à l'abri d'attaques pareilles à celle de cette nuit."

—Allons, vous aussi, cette protection vous étonne? "dit Green en souriant d'un air railleur. "Quant à moi, je regarde toute cette histoire comme une simple invention d'Indien pour nous extorquer de l'argent. Qu'il y ait autour de nous un tas de rôdeurs qui n'ont d'autre désir que de nous voler, nous nous en sommes déjà aperçus, et nous aurions pu parfaitement nous mettre à l'abri de leur tentative, même sans ce Kikapoo, qui a deviné ce qui allait se passer et s'est lancé sur leurs traces."

—Eh bien! et le jeune garçon? Ne cache-t-il aussi aucun mystère?" lui demanda Baumann.

"Pourquoi cela?" répliqua Green d'un ton de mauvaise humeur. "Cet enfant s'est échappé de je ne sais où, et ne sait où aller. Ce n'est pas plus difficile à deviner que cela. Aujourd'hui les Indiens m'ont joué un tour; mais ils ne m'y reprendront plus. Mais, voyons, Baumann; je crois qu'il est temps d'aller dormir."

Tous deux gagnèrent le chariot qui leur servait de tente et s'y installèrent commodément. Pendant quelque temps, Green se tourna et se retourna sans pouvoir s'endormir. Quant à Baumann, le sommeil ne tar-

da pas à le gagner.

Il fut réveillé par un cri d'angoisse parti près de lui et tellement lamentable que son cœur en fut oppressé. Il se leva en sursaut, sans comprendre d'abord où il se trouvait. Il faisait jour, et, au même moment, il entendit se renouveler le premier cri. Déjà il saisissait ses armes, s'attendant à une nouvelle attaque, lorsque Green, qui avait disparu de ses côtés, se présenta à l'entrée du chariot, et lui fit signe de se tranquilliser.

"C'est ce voleur de Peau-Rouge qui reçoit son compte," dit-il. "Il a enduré douze coups de fouet sans sourcilier; mais il paraît que les huit derniers produisent plus d'effet. Je n'ai pas voulu intervenir dans les ordres donnés par le vagnemestre, autrement je lui aurais fait grâce du reste; mais il m'est impossible d'assister plus longtemps à cette exécution."

Au moment où Baumann sortit du chariot, on était les liens qui retenaient le mal-faiteur à une des roues d'une voiture. On lui permit ensuite de quitter le camp; et qu'il fit d'un pas chancelant, pour aller tomber à terre, à peu de distance, dans la prairie. La roue à laquelle il avait été lié ruisselait de sang. Green détourna la tête, et, s'avançant vers le vagnemestre: "Qu'avez-vous fait de celui qui a été tué?"

lui demanda-t-il. "Croyez-vous que ses compagnons viendront chercher son corps?" "Ma foi! il ne leur restera plus grand-chose à emporter," répondit le vagnemestre. "Les loups n'en ont laissé que les os, et ils blanchiront dans la prairie aussi bien que ceux d'un homme blanc."

Une heure après, tous les chevaux étaient attelés; le convoi se remit en route et commença à traverser la prairie sur une longue rangée.

"Je ne serai vraiment tranquille que quand j'aurai entendu chanter l'un de ces gens," dit Green, qui, après avoir quitté l'extrémité de la file des voitures, vint de se ranger à côté de Baumann. "Tous, jusqu'aux mulâtres mexicains, qui ordinairement ne peuvent se dispenser de chanter, sont aussi silencieux que leurs bêtes. Et, comme moi par une sourde inquiétude, il piqua des deux et vint se mettre à la tête du convoi. "Qu'est-ce, Bill?" s'écria-t-il, "y a-t-il un orage dans l'air, que vous laissez pendre ainsi tristement votre fouet à vos côtés? Allons, en avant, et gaiement!"

—Que voulez-vous, monsieur! le soleil ne luit pas à toute heure, et il faut prendre le temps comme il est," répondit le vagnemestre en levant lentement les yeux. "Mais patience! cela passera." —A continuer.

Canada. Les renseignements les plus détaillés pourront être obtenus par correspondance. — Voir l'annonce.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Séance de jeudi, 9 avril 1863.

Le colonel Haultain et l'hon. O. Mowatt présentent des pétitions demandant qu'il soit passé une loi pour la meilleure observance du dimanche.

L'hon. M. Rose présente une pétition de la part des officiers commandant la force active à Montréal, représentant les sacrifices qu'ils ont fait en donnant les habillements et en faisant faire les exercices du drill, etc., à leurs propres frais en faisant comprendre l'injustice que l'on commettrait à leur égard si on les laissait dans une position pire, sous le rapport pécuniaire, que les volontaires qui ont été enrôlés après eux.

M. Joly présente plusieurs pétitions pour demander l'adoption d'un acte limitant le taux de l'intérêt.

L'hon. M. Allyn présente une pétition de la part des mesureurs de bois de Québec contre le bill maintenant devant la chambre, relatif au mesurage du bois carré. Il présente aussi une pétition de la part de certains marchands de Québec contre le bill présenté à la Chambre pour amender l'acte relatif à la maison de la Trinité de Québec.

L'hon. J. S. Macdonald présente un message de Son Excellence le gouverneur général, communiquant les comptes publics pour l'année 1862 et les évaluations des sommes nécessaires pour le service de la Province pour l'année 1863.

Sur motion de M. Simpson les comptes publics sont référés au comité permanent des comptes publics.

L'hon. M. Sicotte présente plusieurs rapports à des adresses sur divers sujets, étant, dit-il, à peu d'exceptions près, tous les rapports qui ont été demandés par la chambre durant la présente session.

L'hon. M. Eventuel présente le rapport du ministre de l'Agriculture pour l'année 1862.

L'hon. M. Macdonald présente le rapport du commissaire des Terres de la Couronne pour l'année dernière.

L'hon. M. Allyn demande si le gouvernement va bientôt prendre une décision relativement aux réclamations des porteurs de bons de la commission des barrières de Québec, conformément à un rapport d'un comité de la chambre fait à la dernière session à ce sujet.

L'hon. M. St. Otte dit que la chose a été prise en considération, et qu'une mesure se fait présentement, qui peut-être ne satisfait pas toutes les parties intéressées, mais qui renonceraient les besoins les plus urgents.

L'hon. M. Cartier dit qu'il est heureux de voir les comptes publics mis devant la chambre, et il aurait désiré que la chambre eût été mise en possession des évaluations supplémentaires, lesquelles avaient été promises pour aujourd'hui par le procureur général du Bas-Canada.

L'hon. M. Sicotte dit que l'hon. député se trompe; il a dit que le budget supplémentaire serait soumis à la chambre le plus tôt possible. Ce budget sera probablement prêt sous peu de jours.

L'hon. J. S. Macdonald dit qu'il serait peut-être imprudent de s'occuper des ordres du jour en l'absence d'un si grand nombre de députés. C'est une coutume de ne pas s'occuper d'affaires importantes le jour de la réunion des Chambres après une vacance. Ceux qui sont absents pourraient avoir quelques objections à faire aux bills particuliers et il serait peu juste de passer ces bills en leur absence. Conformément à l'usage, il propose l'ajournement de la Chambre.

Plusieurs Députés. — Pour trois semaines ? (Rires.)

La motion est agréée et la séance est levée à 3 h. et 40 minutes.

Séance de vendredi.

L'hon. M. Allyn présente une pétition demandant des amendements à l'acte d'incorporation de la cité de Québec; une pétition de la part des porteurs de bons de la commission des barrières de Québec demandant une aide; et une autre pétition de la part du bureau de commerce contre l'acte d'amendement de la maison de la Trinité.

L'hon. J. S. Macdonald propose: "Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine Victoria, pour la féliciter sur l'heureux mariage de Son Altesse Royale le Prince de Galles avec la princesse Alexandra de Danemark, et pour assurer Sa Majesté de la satisfaction sincère et cordiale que cette chambre éprouve pour une union qui doit être agréable à Sa Majesté et propre à faire le bonheur domestique de Son Altesse Royale."

Cette motion, secondée par M. Cartier, est adoptée à l'unanimité.

Il est ensuite résolu qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général, l'informant que cette chambre a adopté une adresse de félicitation à l'occasion du mariage de Son Altesse Royale le Prince de Galles, et le priant de vouloir la transmettre afin qu'elle soit mise au pied du trône.

Et une adresse de félicitation pour le Prince et la Princesse de Galles est alors votée.

Sur motion de l'hon. M. Dorion, la chambre se forme en comité pour considérer le bill d'incorporation de l'Union Saint Jean-Baptiste dans la paroisse de Montréal.

Le comité rapporte le bill sans amendements.

L'honorable M. Cauchon proposera, lundi prochain, que le rapport des commissaires nommés pour l'enquête de matières qui se rattachent aux édifices publics à Ottawa, soit renvoyé à un comité de quinze membres avec pouvoir d'envoyer quérir personne et pu l'en.

L'honorable M. Allyn proposera, lundi prochain, que cette chambre regrette profondément que Son Excellence le gouverneur-général n'ait pas été conseillé d'exercer la prérogative royale de miséricorde en commuant la sentence de mort prononcée contre Richard Aylward et Mary Aylward, exécuté à Belleville le 8 décembre dernier.

TABLEAU SYNOPTIQUE DES EVOLUTIONS D'UN BATAILLON ACCOMPAGNE DE PLANCHES

PAR

L. T. SUZOR, M. B. Z. D. B. C.

1 Cahier cartonné 40 cts.

A la Librairie de

J. B. ROLLAND ET FILS,

8 rue St. Vincent.

En nous remettant 50 cents par lettre affranchie, on recevra le cahier franco par la poste.

AIDE-MEMOIRE DU CARABINIER VOLONTAIRE

Comprenant une compilation de Formes de commandement usités dans l'Armée Anglaise.

AUSSI

MANUEL DU SERGENT ET LA

PAR

L. T. SUZOR

PRINX : 15 CENTS

A la Librairie de

J. B. ROLLAND ET FILS,

8 rue St. Vincent.

En nous remettant 18 cents par lettre affranchie, on recevra le volume franco par la poste.

14 avril.—tm.



PROCLAMATION.

PROVINCE DU } MONCK.
CANADA. }

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'elles pourront concerner.—

SALUT :

L. V. SICOTTE, ATTENDU que le dix-huitième jour de Novembre dernier un homme du nom de Michael O'Dem, ci-devant employé par l'honorable George Moffatt, de la cité de Montréal, a mystérieusement disparu, et qu'il n'en a pas été entendu parler depuis; Et attendu qu'il y a lieu de croire que le dit Michael O'Dem a été traité d'une manière illégale et malicieuse; SACHEZ MAINTENANT qu'une RECOMPENSE DE DEUX CENTS PIASTRES sera payée à toute personne ou personnes qui, n'étant pas le coupable ou les coupables, donnera ou donneront toute information tendant à la découverte du corps du dit Michael O'Dem, et à la découverte, appréhension et conviction de l'auteur ou des auteurs du crime susdit.

EN FOI DE QUOI Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada; Témoin, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable CHARLES STANLEY VICOMTE MONCK, Baron Monck de Ballyrammon dans le Comté de Wexford, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITE DE QUÉBEC, dans Notre dite Province du Canada, ce VINGT-NEUVIEME jour de JANVIER, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-trois, et de Notre Règne la Vingt-septième.

Par Ordre.

J. O. BUREAU, Secrétaire.

31 Mars.—si.

Application sera faite durant la présente session du Parlement pour un acte d'incorporation pour la Société de l'Union St. Joseph de St. Jean d'Illerville.

St. Jean, 3 Avril 1863.—dm.

BOITES A MUSIQUE

M. J. Paillard, 91, Maiden Lane, New-York.

EN même temps que le goût musical se développe aux Etats-Unis, les BOITES A MUSIQUE y deviennent de plus en plus populaires. Aussi, le sousigné a-t-il constamment en magasin un assortiment considérable de ces instruments, comprenant toutes les variétés et tous les genres possibles, depuis la musique classique, ouverture, oratorios, pots-pourris, etc., jusqu'aux airs populaires, quadrilles, marches; depuis la modeste tabatière à musique jusqu'aux grandes pièces destinées à faire l'ornement des salons les plus élégants. Il offre au public des

BOITES A MUSIQUE.

Sortant des meilleurs Ateliers de la Suisse.

Jouant de 1 à 36 Airs différents et dans les prix de \$24 à \$300.

Depuis quelque temps, des progrès étonnants ont été opérés dans la fabrication des Boîtes à Musique, tant au point de vue musical que sous le rapport de l'ébénisterie et de l'incrustation. Nous citerons entre autres les Boîtes à Musique :

OUVERTURE,
MANDOLINES,
FORTE-PIANOS,
EXPRESSIVES,

HARMONIPHONES,
ORGANOCLEIDES,
CHANTS D'OISEAUX,
VARIATIONS,

A FLUTES,
A CLOCHES,
A TAMBOURS,
A CASTAGNETTES

Nous appelons aussi l'attention sur les

BOITES A MUSIQUE-JOUETS, A 1, 2, 3, 4, AIRS—

que les plus jeunes enfants peuvent faire jouer eux-mêmes. Cette ingénieuse invention développe merveilleusement leur goût musical, La Boîte à Musique-Jouet, tout en étant moins coûteuse que les milles fantaisies mises ordinairement entre les mains des enfants est beaucoup plus solide, les amuse davantage que les autres jouets, et ne saurait avoir aucun inconvénient pour eux.

M. J. PAILLARD,

Importateur de Montres et de Boîtes à Musique,

21, Maiden Lane, New-York.

Exportation pour le Canada.—Remise libérale au commerce, Sociétés particulières, Eglises et Ecoles.

N. B.—Les ordres reçus du Canada sont l'objet d'une attention particulière et d'une scrupuleuse exactitude, tant pour le choix des instruments que pour l'emballage. Les renseignements les plus détaillés peuvent être obtenus par correspondance. Nous engageons ceux ne nos compatriotes qui se rendent à New-York, à visiter les magasins de M. J. PAILLARD, 21, Maiden Lane.

St. Jean, 14 Avril 1863.



PHARES

De l'Isle Pelee et du récif de la Pointe Pelee.

Avis est par le présent donné qu'à dater du 15 AVRIL prochain les appareils des Phares situés sur l'Isle Pelee, et sur le récif de la Pointe Pelee, près de l'extrémité supérieure du Lac Erie, subiront les changements suivants :

Celui de l'Isle Pelee sera changé de manière à produire une lumière rouge vif.

Et celui du récif de la Pointe Pelee produira une lumière blanche.

Les Capitaines et Pilotes de vaisseaux voudront bien se rappeler qu'en remontant le Lac, la lumière blanche se trouvera à tribord, et la lumière rouge à babord.

(Par ordre du Commissaire.)

T. TRUDEAU,

Secrétaire.

Département des Travaux Publics, St. Jean, 31 Mars 1863.

AVERTISSEMENT.

SERA VENDU au plus offrant et dernier enchérisseur, à la porte de l'Eglise de la Paroisse de St. GEORGES DE HENRYVILLE, LUNDI le QUATRE de MAI prochain à NEUF HEURES du matin, l'immeuble ci-après désigné dépendant de la communauté de biens qui a été entre LOUIS SAMSON et feu MARGUERITE BOUCHARD son épouse, savoir :

UNE TERRE située dans la Paroisse de St. Georges de Henryville, faisant partie du lot No. douze de la première concession de la seigneurie de Noyan, contenant environ quatre-vingt-seize arpents de terre en superficie, bornée en front à l'ouest par la Rivière du Sud et partie par le chemin du bord de l'eau, en profondeur à l'est par John Mosher, joignant du côté nord Maurice McClavan, et du côté sud partie par James Deveryour représentants et partie par Joseph Hebert, avec une maison, grange et autres bâties dessus érigées.

Les conditions de la vente seront connues le jour de l'adjudication.

E. R. DEMERS, N. P.

Henryville, 10 Avril 1863.—gi.

VENTE PAR

AUTORITE DE JUSTICE.

SERA VENDU au plus offrant et dernier enchérisseur à la porte de l'Eglise de la Paroisse de St. BERNARD DE LACOLLE, LUNDI le VINGT-SEPT AVRIL, à DIX HEURES A. M. l'immeuble ci-après désigné appartenant à la communauté qui a existé entre feu URSULE BANLIER et JOSEPH NORMANDIN, son mari survivant, savoir :

Trois arpents de terre de front, sur environ 28 de profondeur, étant partie des lots Nos. 53 et 54, dans la 8ème concession, au nord du Domaine Seigneurie de Lacolle, bornés au sud, par les héritiers Louis Dupuis, au nord, par Alfred Dupuis, en front, par le chemin et en profondeur par F. Nye, avec une maison, remise, grange etc., dessus érigées.

Les conditions seront connues le jour de la vente, ou avant, en s'adressant au sous-signé.

J. U. TREMBLAY, N. P.

Lacolle, 31 Mars 1863.—gi.

VENTE PAR

AUTORITE DE JUSTICE.

Sera vendu MERCREDI le QUINZE d'AVRIL prochain, à DIX HEURES de l'avant-midi, la juste moitié d'une terre sise et située en la Paroisse de St. VALENTIN, connue sous le numéro 14, dans la seconde concession dans la dite paroisse de St. Valentin, au nord du chemin Jobson, de la contenance, la dite terre entière, de 4 arpents de front, sur 28 arpents de profondeur; tenant par devant, la dite terre entière, au sud à la seconde concession qui fait front sur le dit chemin Jobson, par derrière, au nord, à terre concédée, d'un côté au numéro 15 et de l'autre côté au numéro 13, à l'avoir et prendre, la dite moitié de terre, du côté du nord-ouest, avec une maison et autres bâtiments y érigées; le dit immeuble dépendant de la succession de feu Adeline Gagnon, en son vivant épouse de Pierre Guay, cultivateur, du dit lieu St. Valentin.

Les conditions seront connues le jour de la vente.

Frs. BANLIER LAPERLE, N. P.

St. Valentin, 13 Mars 1863.—gi.

A VENDRE.

UNE TERRE, située dans le Rang des Ecosseis dans la paroisse de St. BRIGIDE de 24 arpents d'un Moulin à farine et à Scie, de la contenance de quatre arpents de front sur trente-deux arpents de profondeur, très bien clôturé en cède, avec une bonne source qui fournit l'eau pour tous les animaux pendant l'hiver et l'été. Avec une magnifique maison en brique et trois autres bâtiments neufs. Pour les conditions qui sont des plus faciles, s'adresser sur les lieux, ou à

J. B. FLORANT.

West Farnham, 7 avril 1863.—lm.

AUGUSTIN DEMERS,

Epicier,

COIN DES RUES

CHAMPLAIN ET BERNIER.

Annonce que l'on trouvera toujours dans son établissement, la meilleure collection d'Epicier pour les familles. Ayant une grande expérience dans sa ligne d'affaire, il est en mesure de pourvoir aux besoins de ses pratiques en ayant constamment en mains un fonds considérable et complet de Thé vert et noir, Cassonades, Savons, Empeis, Chandelles, Epices, etc., etc.

Sa ligne de conduite est d'offrir de bonnes marchandises

A BAS PRIX!!!

St. Jean, 30 mai 1860.

VILLEMAIRE & HOWIE,

Ferblantiers,

Rue Front

PORTE VOISINE DE

McPHERSON ET SINCLAIR.

Tout en remerciant le public de l'encouragement qu'il en ont reçu profitent de cette occasion pour le prévenir qu'ils tiennent toujours en mains un bon assortiment de Ferblanteries de Fantaisies et Unies qu'ils vendent, en gros et en détail, à des prix aussi bas que partout ailleurs.

Aussi un grand nombre de POELES A CHARBON et autres à des prix très réduits.

Tous d'ouvrages en Ferblanc, Tôle et en Zinc que l'on voudra bien leur confier se font faits sous le plus court délai possible et à des prix modérés.

St. Jean, 4 Fév. 1862



HOTEL DU GOUVERNEMENT.

Québec, 19 mars 1863.

PRÉSENT :

Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil.

ATTENDU que l'Acte des Douanes et

du Tarif ne contient aucune clause pour l'exemption du paiement d'articles, lesquels étant le produit du sol et des manufactures du Canada ont été exportés de la Province et y reviennent ensuite, et qu'en l'absence d'aucune exemption expresse, tels articles ont été jusqu'ici considérés comme tombant sous la loi générale affectant les importations et sujets en conséquences aux droits ordinaires des Douanes imposés sur tels articles sans avoir égard à leur origine :

Et attendu qu'il a été fait rapport par l'hon. Ministre des Finances que la loi telle que nécessairement appliquée à de tels cas, est en plusieurs occasions accompagnée de tracasseries pour le commerçant ou le manufacturier canadien, qu'il est à désirer que l'on adopte relativement à ces importations des clauses analogues à celles contenues à ce sujet dans l'Acte des Douanes anglaises et aussi suivant des décisions du trésor américain.

En conséquence il a plu à Son Excellence ordonner et il est par le présent ordonné en vertu de la 43 sec. du chap. 16 des Statuts Refondus du Canada qu'à l'avenir tous effets, denrées et marchandises provenant du sol ou des manufactures du Canada exportés en aucun pays en dehors des limites de la Province et réimportés en Canada dans le même état qu'ils ont été exportés et dans les premiers colis et sur lesquels aucune prime d'exportation n'a été accordée, peuvent être importés exempts de droits; pourvu que telles marchandises continuent d'être la propriété de la même personne ou des mêmes personnes par lesquelles elles ont été exportées et que telle réimportation ait lieu dans la période de trois ans à compter de la date de l'exportation, et que l'identité des dites marchandises soit établie à la satisfaction des autorités douanières et qu'on se conforme à tous les autres règlements qui peuvent être prescrits au sujet de telles importations par le département convenable.

Certifié,

WM. H. LEE, C. E. C.

3 Avril 1863.—si.

HOTEL DU CANADA,

PAR :

E. L. COURVILLE

NAPIERVILLE.

Les voyageurs trouveront à cet hôtel tout le confort que l'on peut désirer.

M. Courville tient tous les jours, à 2 heures de l'après-midi, à la Station de Stottville UNE VOITURE pour le transport des voyageurs jusqu'à Napierville.

Napierville, 17 décembre 1861.—6m.

ON EXECUTE

A CETTE

IMPRESSION

TOUTES SORTES

D'IMPRESSIONS.

E. Lessard,

Boucher,

ETAL NO. 9.

Marché aux Viandes.

M. Lessard achète les Volailles et les Oeufs aux plus haut prix du Marché.

St. Jean, 30 mai 1860.

LOTION MAGIQUE.

Contre le Mal de Tête, la Névralgie, le Rhumatisme, les Etourdissements, les Catarrhes, les Maux de Dents.

La Lotion Magique arrête le Mal de Tête, la Névralgie, le Rhumatisme, &c., &c. Si on suit exactement la direction donnée avec la bouteille.

De une à huit bouteilles guérissent sûrement le Rhumatisme.

A vendre chez le Dr. Jacques, St. Jean Composé par le Dr. Bowker, Boston.

8 octobre 1861.

CERTIFICATS DE MONTREAL.

Nous les Soussignés ayant employé la Lotion Magique, croyons que c'est le meilleur remède qui ait jamais été vendu contre le Rhumatisme, le Mal de Tête et le Rhume de Cerveau, et nous la recommandons spécialement au public.

Joseph Dagg, L. Demers, D. Masson, L. Fossier, Peter Jod, M. Lalande, M. Clark, M. Rousseau, M. Labelle, S. B. Lamontagne, David Ruer, Frs. Sabourin, A. Goyette, J. Perreault, Jacques Goyette, Bénédict Demers, L. Demers, du Marché Bonsecours de Montréal.

Dr. TRESTLER,

DENTISTE.

Envoiera des Rues St. Lambert et Petite Rue St. Jacques, vis-à-vis de chez le Dr. Nelson.

Hôtel St. Jean.
F. Monette,
Propriétaire.
Rue Richelieu, au Centre des Affaires et à
quelque pas du Marché.

Il tient constamment des Voitures à la dis-
position du public.
St. Jean, 31 mai 1860

MARCHANDISES NOUVELLES,
A LA
BOULE ROUGE,
RUE FRONT,
ST. JEAN, C.-E.

Le Soussigné, vient de recevoir un assorti-
ment de Tweeds de fantaisie, de patrons et
de prix variés, pour habillement d'hommes
et de jeunes gens. Des Draps noirs de tout
prix, depuis \$1 à \$5 la verge, des Casimi-
ers noirs et de couleur, de 25. 64.
à 1.25, 64. la verge, de patrons bien assortis.
Draps de Dame pour manteaux, Cashmires
à robes, patrons nouveaux. Indiennes assorties
de 51. à 104. la verge.
Des chapeaux d'hommes et d'enfants de
différents prix, de différentes couleurs et de
forme des derniers goûts. Et beaucoup d'au-
tres marchandises qu'il serait trop long à
énumérer ici.

Il tient constamment en mains
BES MARDES FAITES,
EPICERIES,
FERRONNERIES,
ETC. ETC. ETC.
AUSSI:

Fleur en quart et en quintal.
FLEUR DE BLE E SARAZIN,
[FLEUR DE BLE D'INDE.]

Le tout à vendre aux plus bas prix rému-
nérables.
Il invite les acheteurs à lui rendre une vi-
site et l'examine par eux-mêmes afin de se
convaincre de la modicité de ses prix, eu
égard aux différentes qualités des effets.
J. T. HAZEN.

St. Jean, 2 mai 1862.

H. E. FORBES & CIE.

Tout en remerciant le public en général du
gracieux et libéral encouragement qu'il en
a reçu depuis l'entrée en affaires, sollicite
de nouveau la continuation de son patro-
nage et son attention pour leur fonds varié et
étendu de

Marchandises Sèches
de Goût et d'États, des mieux choisies.

Groceries,
VERRES, FAIENS,
LIQUEURS, ETC.

Porte cochons, Côté Nord-Est de Mar-
seille, en face de la gas-
série nouvelle.

Rue Front,
ST. JEAN, C. E.

BONNE COURTE REMISES
St. Jean, 7 juin 1861.

ÉTABLISSEMENT CANADIEN

MEUBLES DE MENAGE.

M. Pariseau, à l'honneur d'informer les ci-
toyens du District d'Iberville, et la public en
général, et tous ceux qui ont besoin de Meub-
les de Ménage, qu'ils pourront se procurer
à son Magasin tout ce dont ils peuvent avoir
besoin. Il aura constamment en magasin un
assortiment très varié de MEUBLES DE ME-
NAGE, pour SALON, SALLE à DINER, CHAM-
BRE à COUCHER, ETC.

—TOUTES—
Sofas—Canapés—Fauteuils—Berçeres—Chai-
res—Tables—Couches—Tables—Dinées—avec
fauteuils—couches—Séjour—Chiffonniers—
couches—Séjour—Lectures—Bois de lit—Bu-
reaux de toilette—Commodes—Miroirs—de
toutes grandeurs—etc., etc., etc.

Fait dans les derniers goûts, avec élégan-
ce, solidité et avec les meilleurs matériaux.
En venant rendre une visite à son Établis-
sement Canadien, l'acheteur pourra se con-
vaincre qu'il peut se procurer tout ce dont il
aura besoin, à des prix beaucoup plus bas
qu'il ne vendrait généralement ailleurs.

C. E. PARISEAU,
EBENISTE.

No. 273. RUE NOTRE-DAME
Vis-à-vis l'Eglise des Récollets.

Montréal, 7 Septembre 1862.

AVIS.

LE SOUSSIGNÉ informe le public que
la société connue sous le nom de Mitivier
et Desroches est dissoute et que lui seul a
droit de collecter les comptes et billets dus à
la dite société, comme il se trouve seul res-
ponsable envers les créanciers.
M. M. MITIVIER.

COMPAGNIE
D'ASSURANCE
ROYALE
De Londres et Liverpool.

CAPITAL—DEUX MILLIONS STERLING.
Et un grand fonds de réserve.

DÉPARTEMENT DU FEU.

Cette Compagnie continue à assurer les
bâtiments et autres propriétés de toutes des-
criptions contre pertes ou dommages par
le feu, aux conditions les plus favorables et
aux taux des plus bas qui soient chargés par
aucunes des compagnies anglaises.

Toutes pertes raisonnables sont prompte-
ment réglées sans déduction ou décompte
et sans référence en Angleterre.
Le grand Capital et la direction judicieuse
de cette Compagnie, offrent la plus
grande sécurité aux assurés.

Aucune charge pour police ou transport.

DÉPARTEMENT DE LA VIE.

Les avantages suivants sont offerts par
un grand nombre d'autres par cette Compa-
gnie aux personnes qui se proposent d'assu-
rer leurs vies.

Parfaite sécurité pour remplir parfaite-
ment ses engagements envers les teneurs
de polices.

Taux favorables de premium.

Une grande réputation de prudence et
de jugement et la plus grande libéralité
dans la considération de toutes les questions
qui concernent les intérêts des assurés.

Il est alloué trente jours de grâce pour le
paiement et le renouvellement de premium
et l'on ne perd pas sa police s'il y a eu faute
sans intention.

Les polices qui échouent sans le paiement
de premiums peuvent être renouvelées dans
les trois mois, en payant le premium, avec
une amende de dix chelins par cent, sur la
reproduction de preuve satisfaisante de la
bonne santé de la personne assurée.

Participation de profits par l'assuré, se
montant aux deux tiers du montant net.

De forts bonus ont été déclarés en 1855
se montant à £2 par cent, par année, sur
la somme assurée, étant sur les âges de
vingt à quarante, 80 par cent sur le pre-
mium. La prochaine division des profits
aura lieu en 1863.

On ne charge pas pour les seurs et les
polices.

Rémunération du Médicin payée par la
Compagnie.

Pour Reference Medical-R. H. Wight,
Médecin.

Agent pour St. Jean et les environs,
Wm. COOTE.

Agent à Montréal,
H. L. ROUIN.

23 janvier 1863.

LE FOYER CANADIEN.

RECUEIL LITTÉRAIRE ET HISTORIQUE.

Les personnes qui désiraient s'abonner
au Foyer Canadien peuvent le faire en s'ad-
dressant personnellement ou par lettres af-
franchies au soussigné.

Les personnes qui paieront leur abon-
nement au soussigné d'ici au 15 Avril prochain
recevront un joli volume de 400 pages
accordé comme prime.

Le prix d'abonnement est d'une piastre
par année invariablement payable d'avance.

J. LECUYER, Agent.
St. Jean, 27 février 1863.

BREVETS D'INVENTION.

Bureau de l'Agriculture et des Statisti-
ques, et Bureau des Patentes.

Québec, 14 mars 1863.

La plus haute EXCELLENCE LE GOUVERNEMENT
GÉNÉRAL accorde des Brevets d'In-
vention, pour une période de QUATRE ANS, à
compter de leurs dates aux personnes suivantes:

Abimelech Hillman, Menuisier, et Nathan
Campbell, marchand de meubles, tous deux
de la ville de Stratford, comté de Perth,
pour une baratte perfectionnée, qui sera ap-
pelée "Prince Churn."—Date le 22 Août
1862.

John Angell Call, syndic de Edward Le-
froy Call, tous deux de la cité de Toronto,
comté de York, Gentilhomme pour un ar-
tre appelé "Forest Cultivator."—Date le 9
Octobre, 1862.

Hugh Miller, de la cité de Toronto, comté
de York, Droguiste, pour une huile à brûler,
appelée "Miller's Illuminator."—Date le 9
Octobre, 1862.

David Allen Rose, du township de Arnes-
town, comté de Lennox et Addington, Écossais,
pour une amélioration aux barattes pour
faire du beurre.—Date le 10 Octobre, 1862.

Charles Henry Wortman, du township de
Camden East, comté de Addington, faiseur
de moulins pour une pompe foulante et aspi-
rante combinée, appelée "Wortman's Com-
bined Force and Suction Pump."—Date le 17
Octobre, 1862.

John McConnell, de Cornwall, comté de
Westworth, Ferblantier, pour une peinture,
châlière ou couplé mobile (A Shifting
Hinge, Joint or Coupling).—Date le 17
Octobre, 1862.

Joseph Coulthard, de la cité de Montréal,
faiseur de modèle, pour une roue d'engre-
nage combinée à coulisse. (Cross Angle Sil-
ding Cog Combination Wheel.)—Date le 18
Octobre 1862.

D'Arcy Porter, de la cité de Toronto,
comté de York, Machiniste, pour une cou-
verte de char de chemin de fer.—Date le 23
Octobre 1862.

Michael Robinson, de la ville d'Oakville,
comté de Halton, cordonnier, pour une ma-
chine perfectionnée pour cheviller les chan-
sures, appelée "Robinson's Boot Tree."—
Date le 23 Octobre 1862.

Charles Powell, des townships et comté
de York, fabricant de pompes, pour une
pompe foulante à balancier à double effet
"An Improved Double Action Swing Force
Pump."—Date le 20 Octobre 1862.

James Hibborn, du township de Reach-
comté d'Ontario, faiseur de moulin, pour
une clochette pour porte, table et comptoir
(A Door, Table and Counter Bell).—Date
le 24 Octobre 1862.

John William Henry Schneider, du town-
ship de Thorold, comté de Welland, Gentil-
homme, pour de nouvelles améliorations utiles
dans les boîtes pour couper la paille ou
le foin.—Date le 24 Octobre 1862.

D'Arcy Porter, de la cité de Toronto,
comté de York, Machiniste, pour un mélan-
ge de dilatoire pour les peaux et les cuirs (A
Wringing Machine).—Date le 25 Octobre
1862.

Thomas Pritchard, du village d'Aurora,
comté de York, Tanneur, pour une machine
colorifique à servir dans le tannage du cuir
(A Colouring Machine to be used in the
Tanning of Leather).—Date le 27 Octobre
1862.

William Linton Thompson, des townships
et comté de Stanstead, Clerc dans les Or-
dres Sacrés, pour une espagnolette nouvelle
et améliorée pour chaises et personnes
(A new and Improved Window and Door
Fastener).—Date le 30 Octobre 1862.

Richard Lewis, de Melbourn, comté de
Richmond, Menuisier, pour des portes pen-
dantes nouvelles et perfectionnées.—Date
le 30 Octobre 1862.

Henry Booth, Junior, de 77 rue Victoria
Toronto, comté de York, chaudronnier, pour
une cheminée pour les lampes.—Date le
17 novembre 1862.

Eljah Clendinning, du township de North
Dorchester, comté de Middlesex, menuisier,
pour une machine à laver.—Date le 17 no-
vembre 1862.

Thomas Morris, de la ville de Bradford,
comté de Brant, forgeron, pour la machine à
réparer les lisses de Morris (Morris's rail
Repairing Machine).—Date le 25 novem-
bre 1862.

Abimelech Hillman, de la ville de Strat-
ford, comté de Perth, menuisier, pour une
baratte perfectionnée, appelée "Hillman's
up and down self-acting rotatory reversible
dash Churn."—Date le 25 novembre 1862.

Edward Lonsberry Silwell, du village de
Kilnberg, comté de York, menuisier,
pour une râtière auto-motrice.—Date le 27
novembre 1862.

Nathan Campbell, de Stratford, comté de
Perth, marchand de meubles, pour certaines
améliorations à la "Prince Churn."—Date
le 29 novembre 1862.

Joseph J. Leach, de Goderich, comté
de Huron, Écossais, pour une encre in-
effaçable "A non freezing Ink."—Date le
1er décembre 1862.

Lewis Pannabaker, du township de Nor-
manny, comté de Grey, fermier, pour une
amélioration à l'instrument four faucher et
ranger le grain, appelée "Grand Cradle
Finger Adjuster."—Date le 1er décembre
1862.

William Randall, du township d'Uxbridge,
comté d'Ontario, Menuisier, pour une
nouvelle amélioration utile dans les moulins-
à scie, appelée "The Excelsior Saw Mill."—
Date 9 décembre 1862.

Joseph Brinkley, du township South Dor-
chester, comté d'Elgin, Cultivateur, pour
un métier à tisser à la main auto-moteur
(A self-acting Hand Loom).—Date le 9 dé-
cembre 1862.

William Miller, du township de Markham,
comté de York, Cultivateur, pour une ba-
ratte à engrenage améliorée "An improved
gear box Churn."—Date le 10 décembre
1862.

Edward Trenholm, de Trenholmville,
dans le township de King's, comté de
Drummond, Fermier et Menuisier, pour un
nouvel appareil amélioré pour raffiner le
grain, charbon et autres articles gardés en
masse dans les vaisseaux et magasins, ap-
pelé "Trenholm's Apparatus for Cooling
Grain, Coal, etc."—Date le 13 décembre
1862.

Richard Jones Sherrot, de la cité de Lon-
dres, comté de Middlesex, Menuisier, pour
un chevalet pour sécher et sécher le linge
dans la maison (A Clothes Horse for airing
and drying Linen or Clothes within doors).—
Date le 16 décembre 1862.

Warren Miller, de la cité de Montréal
Agent de machine à coudre, pour un
anneau d'arrêt nouveau et utile dans les ma-
chines à coudre avec crochet rotatoire (A
new and useful loop check in Sewing Ma-
chines using a rotating hood).—Date le 16
décembre 1862.

Peter Rothwell, Lamb, de la cité de To-
ronto, comté de York, Manufacturier, pour
une machine à couper, border et boseler,
appelée "Lamp's Cutting, Flanging and
Embossing Machine."—Date le 19 décem-
bre 1862.

7 avril 1863.—ii.

**MARQUES DE FABRICATION ET
DESSINS.**

BUREAU DE L'AGRICULTURE ET DES
STATISTIQUES,

Département des Patentes.

Québec, 14 Mars, 1863.

Conformément aux dispositions de l'Ac-
te relatif aux Marques de Fabrication et
Dessins, 24 Victoria, chapitre 1, les suivan-
tes ont été dûment enregistrées à ce bureau
aux dates ci-après mentionnées.

MARQUES DE FABRICATION.

Ransom Irwin Andrews, de la cité de
Hamilton, comté de Westworth, cultiva-
teur et vendeur de médecines,—pour dis-
tinguer une certaine médecine "Good Sa-
maritan's Balm."—17 Août, 1861.

John Ryckman, de la cité de Hamilton,
comté de Westworth, Ecuyer,—pour dis-
tinguer une certaine médecine "The Good
Samaritan." "Stockwell's Magnetic Oil."—
23 Décembre, 1861.

F. A. Whitely, de la cité de Toronto,
comté de York, commerçant de fleur et
marchand à commission,—pour distinguer
la fleur qu'il manufacture lui-même, "Pat-
ent Prepared Flour."—31 Décembre,
1861.

William Rodden et William Clendinning,
tous deux des cité et district de Montréal,
Fondeurs,—pour distinguer certains poêles
simples et doubles, "Prince of Stoves."—
14 Janvier 1862.

William Rodden et William Clendinning,
tous deux des cité et district de Montréal,
Fondeurs,—pour distinguer un certain poêle
de cuisine "Queen's Choice."—14 Jan-
vier 1862.

William Rodden, des cité et district de
Montréal, Gentilhomme,—pour distinguer
une certaine eau minérale "Plantagenet."—
14 Janvier 1862.

Stephen Jones Lyman, des cité et district
de Montréal, Chimiste et Droguiste,—pour
distinguer une certaine pommade "Arctusi-
ne."—14 Mars, 1862.

Stephen Jones Lyman, des cité et district
de Montréal, Chimiste et Droguiste,—
pour distinguer une certaine poudre à dent
"Elliott's Dentifrice."—14 Mars, 1862.

Benjamin L. Judson, de la cité de New-
York, dans l'Etat de New-York, un des
Etats-Unis de l'Amérique du Nord, et Wil-
liam Henry Comstock, de la ville de Brock-
ville, Province du Canada, Chimistes et
Droguistes, Commerçants à New-York et
Brockville, sous les noms et raison de
B. L. Judson, & Cie,—pour distinguer
certaines médecines "Judson's Mountain
Herb Pill."—23 Août, 1862.—"Judson's
Mountain Herb Worn Tea."—23
Août, 1862.

Nouvelle étiquette, Juin, 1857 "Dr.
Morse's Indian Root Pills."—23 Août,
1862.

Nouvelle étiquette, Juillet, 1859, Dr.
Morse's Indian Root Pills."—5 Septem-
bre, 1862.

Charles Allen, George H. Allen, Walter
A. Taylor et Edwin A. Taylor, tous de la
ville de Sheffield, dans le district de Bed-
ford, Canada Est, fabricants et associés,
faisant affaires sous les noms et raison de Al-
len, Taylor & Cie,—pour distinguer certain
poêles.

"The Lion of the North,"—(3 Octobre, 1862)
"Prince of Wales," " " "
"The Mammoth," " " "
"Young Canada," " " "

John Mathewson et James Lavens Ma-
thewson, tous deux des cité et district de
Montréal, fabricant de savon, chandelle et
huile, associés sous les noms et raison de
John Mathewson & Son,—pour distinguer
certain savon, "J. Mathewson & Son's
Royal Amber Soap."—3 Octobre, 1862.

John Mathewson et James Lavens Ma-
thewson, pour distinguer du savon, de la
chandelle et de l'huile—la figure d'un lion
rampant en dedans d'un cercle renfermé
dans un cercle, en dehors du cercle la cote
droit, la représentation de cinq feuilles d'é-
rable sur une branche, en dehors du cercle,
du côté gauche, les lettres "J. L." ; dans
le segment inférieur du cercle, du côté droit,
la contraction et lettres "A S ;"—3 Octobre,
1862.

John Mathewson et James Lavens Ma-
thewson, pour distinguer certaines espèces
de savon "Imperial Compound Emulsive."
"Detergent Lally, Glycerated."—3 Octobre
1862.

Baldwin L. Judson et William Henry
Comstock, de Brockville, Canada Ouest, Chi-
mistes et Droguistes faisant commerce sous
les nom et raison de B. L. Judson & Co,—
pour distinguer une certaine médecine
"Carlton's Condition Powder."—13 Novem-
bre 1862.

DESSINS.

William Rodden et William Clendinning,
tous deux des cité et district de Montréal,
Fondeurs et associés, dessins de moules de
certaines poêles simples ou doubles, "Box
Stoves."—26 Décembre 1861.

Henri Bernier & Compagnie, de la paroisse
de St Louis de Lotbinière, comté de Lotbi-
nière, Fondeurs de fer et fabricants de
poêles "Dessin d'un poêle en fonte à deux
ou trois étages."—26 Décembre, 1861.

7 avril 1863.—ii.

J. DELAGRAVE
AVOCAT.

Rue Nationale, St. Jean, 30 mai.

C. J. LABERGE,
AVOCAT.

Rue Bernier, St. Jean, 1 déc.

H. TUGAULT,
AVOCAT.

Rue Nationale, t. Jean, 30 mai.

CHS. LOUPRET,
AVOCAT.

Rue Napier, Iberville, mai.

P. D. HEYNEMAN,
AVOCAT.

NAPIERVILLE.
Rue l'Acadie, en face de l'Eglise Catholique
Napierville, 19 juin 1860.

PHIL. VANDAL,
AVOCAT,

RUE FRONT, ST. JEAN
Dans les Bureaux du Franco-Canadien.
M. Vandal suiva les circuits d'Iberville
et de Napierville.

J. P. CARREAU,
AVOCAT,

RUE ST. JACQUES,
Ancien Bureau du Dr. Rignier.

St. Jean, 10 juin 1862.

T. R. JOHNSON,
NOTAIRE.

Coin des Rues Bernier et Champlain,—30 mai.

F. G. MARCHAND,
NOTAIRE

Rue Bernier, St. Jean, 30 mai.

J. H. Aubertin,
NOTAIRE.

Rue Stephenson, Iberville, 30 mai.

V. & C. Vinclette,
NOTAIRES.

Rue Napier.—Iberville, 30 mai 1860

Chs. Thomas Charbonneau,
NOTAIRE.

L'ACADIE.
L'Acadie, 22 juin 1860.

EUG. ARCHAMBEAULT,
NOTAIRE,

Rue St. Jacques, St. Jean,
Ancien bureau du Dr. Rignier.

11 novembre 1862.

Dr. BISSONNET,

Rue St. Charles, porte voisine de S. A. Pres-
gnoy, N. laire.
St. Jean, 30 mai 1860.

Drs. Thifault & DeLorimier,
Rue Acadie, vis-à-vis l'Eglise Catholique.
NAPIERVILLE.
Napierville, 21 mai 1861.

T. AMYRAULD,
PROFESSEUR DE MUSIQUE.

Rue Stephenson,—Iberville 6 août 1861—r

Hypolite Gervais,
HUISSIER.

Coin des Rues Surveyor et Christie.—Iberville,
30 mai 1860.

Julien Benoit,
HUISSIER ET COLLECTEUR.

Se charge de toutes espèces de Collections.
Rue McCumming.

En la maison ci-devant occupée par Hi-
laire Thérien
St. Jean, 29 janv. 1861.

H. CORAN,
ORFÈVRE ET HORLOGER

RUE RICHELIEU, CÔTÉ SUD
Tous les ouvrages sont garantis.
St. Jean, 30 mai 1860

Le Franco-Canadien

PARAIT LES
MARDI ET VENDREDI

DE CHAQUE SEMAINE.

Les conditions de l'abonnement sont:
DEUX PIASTRES ET DEMIE par an payable
à la fin de chaque année, ou de DEUX PIA-
STRES payable d'avance.